

Audit de surveillance financière du financement national de remplacement d'Horizon 2020

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

L'essentiel en bref

Suite au oui à l'initiative sur l'immigration de masse le 9 février 2014, l'Union européenne (UE) a retiré à la Suisse la pleine association au programme-cadre de recherche Horizon 2020 (H2020). De nombreux chercheurs suisses se sont donc vus exclus des consortiums de projets. En juin 2014, le Conseil fédéral a décidé de financer directement les participations suisses à des projets relatifs à des programmes d'H2020 ne recevant plus d'argent de la Commission européenne (CE) par un mode de financement « projet par projet ». Le statut de la Suisse sans association plénière a duré de septembre 2014 à fin 2016. Les dernières demandes de d'engagements pour de nouveaux projets arriveront au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) courant 2018. En raison de la durée pluriannuelle des projets, le SEFRI estime qu'il devra financer et surveiller environ 1000 projets pour près de 600 millions de francs jusqu'à 2024 environ.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné la surveillance du SEFRI sur les projets H2020. L'audit a donné un bon résultat d'ensemble, même s'il existe des potentiels d'amélioration dans certains domaines. Le CDF estime notamment qu'à partir de 2018, le SEFRI devra modifier ses procédures de travail s'il veut continuer d'exercer sa surveillance de manière satisfaisante sans accroître ses effectifs. En effet, le nombre de rapports financiers à contrôler va significativement augmenter dès 2018. Le CDF estime possible de réduire l'étendue des contrôles sans augmenter de manière importante les risques pour le SEFRI.

La planification budgétaire est correcte, mais une vue d'ensemble fait défaut

Le budget 2018 et les plans financiers 2019–2021 ont été correctement établis. Le SEFRI est conscient des incertitudes qui pourraient remettre en cause les prévisions effectuées.

Par contre, à la date de l'audit, le SEFRI ne dispose d'aucun reporting permettant une vue globale des projets et de l'avancée des travaux. La fixation d'objectifs et une meilleure exploitation du potentiel de sa base de données (ProFund) devrait permettre de remédier à la situation. Développé spécialement pour gérer les projets H2020, l'outil ProFund est bon. Mais des améliorations sont encore nécessaires afin de satisfaire totalement aux besoins des utilisateurs.

Des mesures d'organisation actuellement suffisantes, un système de contrôle interne existant

Dès 2014, le financement direct des projets H2020 a impliqué des mesures organisationnelles et l'engagement de personnel supplémentaire. Certains collaborateurs devraient suivre une formation spécifique sur la surveillance. De plus, sans changer les procédures de contrôle actuelles, les ressources ne suffiront plus à partir de 2018.

Un système de contrôle interne a été mis en place, mais il n'est pas encore surveillé et n'est pas toujours correctement appliqué. Le SEFRI possède de bons outils de travail. Mais l'élément clé du dispositif contient certaines faiblesses et devrait être amélioré.

Des mesures simples pour améliorer l'efficacité des moyens engagés

Le SEFRI a déjà mis en place des mesures permettant de classer les projets en quatre catégories et de moduler l'intensité des contrôles en fonction des risques existants. Mais le CDF propose des mesures supplémentaires comme la fixation de seuils de matérialité, l'élimination de certains contrôles et l'exécution de contrôles par sondage pour toutes les catégories de projets. L'application de ces mesures permettra d'optimiser l'engagement des ressources.

Diminuer l'étendue des contrôles sans augmenter significativement les risques

Le concept de surveillance mis en place par le SEFRI permet une bonne couverture des risques des projets H2020. Les procédures de contrôle actuelles devront être maintenues le plus longtemps possible car elles ont un double effet bénéfique sur les bénéficiaires de subvention : formateur et préventif.

Mais lorsque le flux de rapports à examiner deviendra trop important, il sera nécessaire de changer d'approche. Pour continuer de surveiller de manière satisfaisante les projets H2020 sans augmenter les effectifs, il conviendra de prendre certaines mesures : segmenter différemment la population de rapports et changer l'intensité des contrôles sur certaines catégories de projets. Les ressources devront être utilisées en priorité sur les grands projets, car ce sont les plus risqués financièrement parlant. Par contre, l'engagement sur les petits et moyens projets devra être réduit. En suivant les pistes fournies dans ce rapport du CDF, le SEFRI pourra réduire le volume de contrôles sans augmenter de manière significative les risques liés à la surveillance des projets H2020.